L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 27 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à acheter des vieux meubles, (antiques). S'adresser No. 123 rue Bourbon. 24 av—1m

PERDU.

DISPARUE—Du pâturage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur, avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un licou au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera la jument au No 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONÉE. 17avril—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Selina D. Bobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,834—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par E. J. Hart Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 avril—27 mai 1 6

Succession de Jacob D. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,748—Division D—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob D. Schmidt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 avril—1 mai—6.

Succession de Lionel C. Levy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,607—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Eleanor M. Levy, extrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27—1er mai

Succession de Louise Dumortier, veuve de James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,217—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cecilia Kennedy, épouse de Léonville Thompson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 avril—26 30—5 mai.

Succession de John Feehan et son épouse Margaret Finn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,912.—Division C.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Feehan et son épouse, Margaret Finn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 avril—23 27—1 mai

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,877—Division A—Attendu que Mary Cusack, veuve de Lawrence Kenney, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Kenney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 avril—20 25 29

Succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,818—Division C—Attendu que Charles T. Vignes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 avril—19 23,28

A. J. Ward's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,209—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20avril—20 25 29

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Paul Roussel & Bro. vs. leurs créanciers—No 13,497—Division B—Aux créanciers de Paul Roussel & Bro., insolvables dans cette affaire. Salut—Vous êtes par le présent notifiés à assister à une réunion des créanciers des insolvables sus-nommés, qui sera tenue au bureau de Geo. C. Préot, notaire, le MERCREDI 25me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits insolvables, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Par ordre de W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 avril—31 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,935—Division B.—Eugène Foulon vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Dejan notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin 1887, à 10 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Ker Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26av—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 22me jour de mars 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Mme Martha A. Smith vs. J. P. Smith—No. 20,222—Division D.
Sur motion de Jos H. & J. Zach Spearing, avocats de la plaignante et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 mars 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Martha A. Smith, et contre le défendeur J. P. Smith, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre elle et son mari, et une séparation des propriétés existant entre eux précédemment.
Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Martha A. Smith et contre le défendeur J. P. Smith en la somme de sept mille cinq cents piastres avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, du 23 juillet 1880 et les frais du procès.
Jugement rendu le 22 mars 1887.
Jugement signé le 29 mars 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour d'avril de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 avril—26—mai 3,10 17 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.—No 20844, Ordre de Cour—Xavier Faucon vs ses créanciers—Qu'une réunion des dits créanciers qui sont résidents soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire public en cette ville, le 30 avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1887.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 av—21, 26, 30.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jean Marie Cassagne vs ses créanciers. No. 20,809—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Jean Marie Cassagne, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton Esq., notaire public en cette ville, à son bureau, No 9 rue Carondelet, le MERCREDI, 27ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 avril 1887.
[Signé]: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—31 en 10.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile H. Caulfield vs ses créanciers—No 20 892 Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile H. Caulfield soit convoquée et tenue pardevant Geo. G. McLean, notaire en cette paroisse, MARDI, le 24me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et qu'en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Edwards, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Geo. F. Caskin, Député-Greffier.
22 avril—31 en 30 jrs

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE E.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 10 MAI 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $150,000..		$150,000
1	... de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de ..	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de..	1,000..	20,000
50	Lots de ..	500..	25,000
100	Lots de ...	300..	30,000
200	Lots de ...	200..	40,000
500	Lots de ...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300	$30,000
100	..	200	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs. Anna Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,426—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une portion de terre, avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Poëte, Dauphine et l'Avenue Lafayette, désignée par le numéro un sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, le 4 juin 1872, annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 juin 1872, et mesurant, conformément au dit plan (au pied américain), trente-et-un pieds et huit pouces de face à la rue Poëte, trente et un pieds huit pouces et trois lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante treize pieds et six pouces sur la ligne la plus près de la rue Dauphine, et soixante-douze pieds et dix pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27avril—27 mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Gretham vs Anna Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,714—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre, avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlet 104, compris entre les rues Bons-Enfants, Espagne, Washington et Morales et mesurant au pied américain trente trois pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de cent cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Washington.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4, 11, 18, 25, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,859—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 mai, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro 4, borné par les rues de Chartres, Enghein, Royale et Port, mesur nt 36 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4 mai—11 18 25 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur coin des rues Colisée et Pleasant.

Mme Harriet Lewis vs Mme Hattie M. Thomas et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 avril, 1887, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoique ce soit, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Plaquemine actuellement Colisée, Prytanée, Pleasant et Harmonie, et désignés par les numéros trois et quatre de l'îlet numéro dix-neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson le 26 avril 1836 et déposé dans le bureau de Felix Grima, notaire en cette ville. Les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; les lots quatre forme le coin des rues Colisée et Pleasant.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville sur deux terrains rue des Magasins et sur un terrain rue Girod, sur l'îlet borné par les dites deux rues et des rues Camp et Lafayette

Schoolfield Goodman & Fils vs Succession de B. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,1?? En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, savoir:
Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Magasins, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, un des dits lots mesurant vingt cinq pieds de face à la dite rue Girod sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les autres deux lots mesurant chaque vingt et un pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.
Etant la même propriété que feu B. J. West a acquis par un achat de Mme Catherine Norton, veuve de Samuel Nossley, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire le 3 avril 1872.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.
Fanny H. Mills et al. vs. Amelia Paris et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 10,5?? En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 3 mai 1887, à 10 heures a. m. de la propriété ci après décrite, à savoir:
Au local No 30 rue Sud Bassin—
Le contenu du dit local consistant en un lot de meubles de maison de valeur tel que ameublement de salon, chambre à coucher, etc., et autres objets conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22avril—22,26,30—3mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. J. Mullan vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,781—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 avril 1887, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain jugement rendu par la cour civile de district de la paroisse d'Orléans No 12,558, Division C dans l'affaire de H. J. Mullan vs E. L. Bankitt & Co. et ais pour la somme de sept mille cinquante sept 50|100 dollars ($7057 50|100) avec intérêt et les frais, moins un crédit de trois cent soixante dix neuf 61|100 dollars ($379 61|100) comme il est spécifié dans le dit jugement signé le 18 février 1885, des archives de la dite cour.
2° Un grand lot de comptes à recevoir billets, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 avril—23,26 30—mai 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 28 avril 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas, à l'écurie "Elevator"—

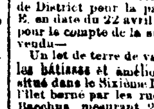

30 vaches laitières, 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.
Aussi 5 beaux taureaux.
Ces animaux proviennent de la savane de Clément Fos et ont été menés à l'endroit ci dessus pour faciliter la vente.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
23 avril—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henderson Carter et Mary Jane Jones son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19 848.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 avril 1887, Dossier No 19,848 pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cadiz, Jena, Dryades et Bacchus, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan fait par Stewart et Hoffman, voyers en date du avril 1887. Les améliorations comprennent une maison cottage.
Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot notaire, incluant les taxes de 1887.
24 avril—24, mai 3, 10, 17, 28.

Hansell & Webster vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16,328—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Walter Scott, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20avril—20 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES

—DANS LE—

Premier, le Deuxième, le Troisième, le Quatrième et le Sixième District.

No 437 rue St-Charles, entre Euterpe et Polymnie.

Nos 169 et 171 rue Dryades, entre Poydras et Lafayette.

No 43 rue Villeré, entre Douane et Bienville.

Nos 379 et 381 rue Dauphine, entre Union et Bagatelle.

Nos 502 et 504 rue des Remparts, entre Champs-Elysées et Marigny.

Nos 37 et 39 rue Mandeville, entre Decatur et Chartres.

No 88 rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

No 139 Champs-Elysées, entre Remparts et St-Claude.

No 562 rue Dauphine, entre Washington et Lafayette.

Nos 379 et 381 rue des Remparts, entre St-Antoine et Columbus.

No 103 rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.

No 77 rue Adèle, entre St-Thomas et Rousseau.

No 269 rue Chippewa, entre Joséphine et Jackson.

Coin Marengo et Constance.

Portion de terre faisant face aux rues St-Patrick, St-David et Dufossat.

Ilet de terre borné par les rues St-David, St-Patrick, Marengo et Milan.

Succession de Mme Billgery.

No 4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1887 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 280, borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Polymnie, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles sur 113 pieds 10 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent une petite maison en retraite de la rue, avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. désignée par le No 437 rue St Charles.
2° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 259, borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné comme lots Nos. 28 et 29, mesurant ensemble 54 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent un édifice en briques à deux étages à double corps de logis, avec cuisine en briques à deux étages, connus par les numéros municipaux Nos. 169 et 171 rue Dryades et renfermant le principal corps de bâtiment, 2 chambres au rez de chaussée et 3 chambres au dessus dans chaque logis, la cuisine a 3 chambres au rez de chaussée et 3 chambres au dessus. La maison a un grand vestibule des corridors, water works, citerne, lieux d'aisance, cour pavée, etc.
Le No 169 rue Dryades est occupé en outre un édifice en briques à trois étages joint à la cuisine et renfermant en tout environ 6 chambres. Le tout couvert en ardoises.

DEUXIEME DISTRICT.

3 Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, Douane et Robertson, ayant, mesure américaine, 26 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces, du côté de la rue de la Douane et formant partie de cette portion du lot primitif No 3, conformément au plan de Depouilly architecte, en date du 19 janvier 1836.
Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, connu comme le No 43 rue Villeré ayant environ 4 chambres, la cuisine en briques à deux étages jointe au bâtiment principal avec quatre chambres, lieux d'aisance en haut et en bas, cuve, cour pavée, etc.

TROISIÈME DISTRICT.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 374 et désigné comme le lot No 28, borné par les rues Remparts, St-Antoine, Columbus et St-Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 122 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois ayant deux corps de logis et deux étages, couverte en ardoises, avec une chambre et une galerie au rez de chaussée et de même au premier à chaque corps de logis, cuisine double en bois attenant, ayant une chambre en haut et une en bas à chaque corps de logis, cave, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 379 et 381 rue Remparts.
5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 325, désigné par le No 2 compris entre les rues Champs Elysées, Remparts, Marigny et St-Claude, mesurant 30 pieds de face au Champs Elysées sur une profondeur de ?? pieds. Les améliorations sont connues par les Nos 137 et 139 rue Champs Elysées, ayant une maison en bois à un étage contenant quatre grandes chambres, écurie, grande cour, deux cuves, etc.
6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 272, désigné comme le No 11, compris entre les rues Remparts, Marigny, Champs Elysées et Bourgogne, mesurant 26 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 130 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à deux étages, couverte en ardoises, avec trois chambres en haut et trois en bas, une cuisine à deux étages avec une chambre en haut et une en bas sur chaque côté, allée en commun de la cour, etc. Cette propriété est connue par les Nos municipaux 502 et 504 rue des Remparts.
7° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 11, désigné par les lots No 20 et 21, compris entre les rues Mandeville, Decatur, Espagne et Chartres. Le lot No 20 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 124 pieds, et le lot No 21 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 129 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres, une cuisine à deux étages avec quatre chambres, cour pavée, etc.
Ainsi qu'une autre bâtisse en briques à trois étages avec 10 chambres, cuisine avec trois chambres, écurie, cuve, etc., connue par les numéros municipaux 37 et 39 rue Mandeville.
8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 12 désigné comme le No 4, compris entre les rues Peters, Espagne, Mandeville et Décatur, mesurant 22 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par le No 88 rue Peters.
9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 165, désigné comme lot No 13 borné par les rues Dauphine, Washington, Lafayette et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur d'à peu près 65 pieds.
Les améliorations sont connues par le numéro municipal 562 rue Dauphine.
10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Union, Bagatelle et Bourgogne, étant le No. 23, mesurant 64 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds.
Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 379 et 381 rue Dauphine.

QUATRIÈME DISTRICT.

11° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie de la terre désignée par les lettres A et B dans le carré d'îlet 73 borné par les rues Chippewa, Annonciation, Joséphine et Jackson; le dit terrain mesure 32 pieds 5 lignes de face rue Chippewa, sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes, mesure anglaise. Les améliorations comprennent une maison double en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres et une cuisine, allée, cabinet d'aisance, etc., de chaque côté. La propriété porte le No 269 de la rue Chippewa.
12° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'îlet borné par les rues Adèle, St André, Rousseau et St Thomas, et aussi désigné par la lettre B du carré d'îlet No. 41, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 1er juin, 1865, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 5ème jour de juin, 1866. Le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue Adèle, 30 pieds 2 lignes de largeur à l'arrière; 60 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la limite le séparant du terrain A; et 61 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté opposé, le plus proche de la rue Rousseau; le tout mesure anglaise.
Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, aussi une cuisine en bois à deux étages, avec deux chambres, allée, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, propriété portant le No 77 de la rue Adèle.
13° La moitié indivise d'un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district, désigné par le No 8, dans le carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton. Le dit terrain mesure au pied anglais 31 pieds 6 pouces de façade rue Rousseau sur 83 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dudit terrain et d'autres dressés par A. de Armas, voyer, daté du 22 février 1859 et annexé à un acte de vente de Marie A. May à George Decker, passé pardevant Edouard Gottschalk, notaire.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres et un cabinet, une cuisine qui a deux chambres, citerne, allée, lieux d'aisance, etc., cottage portant le No 103 de la rue Rousseau.

SIXIÈME DISTRICT.

14° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, et comprenant la longitudinale inférieure ou moitié orientale du carré d'îlet borné par les rues Valmont, St. David, St. Patrick et Dufossat, désigné comme carré No 77 et mesurant 53 pieds de façade rue St. Patrick; 37 pieds, 3 pouces et 4 lignes de façade rue St. David sur 305 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Dufossat, et 306 pieds de profondeur du côté opposé, côté le plus rapproché de la rue Valmont.
Les améliorations comprennent une petite bâtisse avec 2 chambres et cuisine et aussi une vaste écurie avec 35 stalles, puits, etc.
15° Un carré d'îlet dans le Quatorzième District d'Assessment borné par les rues St David, St Patrick, Marengo et Milan.
16° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les terrains Nos 22, 23, 24 dans le carré d'îlet No 205. Les terrains 22 et 23 mesurent chacun 29 pieds de face rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 24 mesure 28 pieds 8 pouces de façade rue Marengo sur une profondeur et façade rue Constance.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, à distance de la rue et ayant quatre chambres, cuisine en bois avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues avec pleine garantie de l'excellence des titres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste payable en billets de l'acquéreur à un, deux et trois ans de la date de la vente, avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de cette date, billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur, les polices d'assurance transférées au tuteur; et en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement desdits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat à ajouter à la somme en litige. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887. Il fera aussi un dépôt de 10 pour cent sur son enchère au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30—mai 7 14 21

RESIDENCE TRÈS AGREABLE

Rue Marais, entre Kerlerec et Columbus,
AVEC UN GRAND TERRAIN.

TROIS GRANDS LOTS VACANTS

Faisant face à la rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.

Mme M. Constance Séré, Veuve de L. Séré, et autres contre Frank E. Bernard, subrogé-tuteur, et autres.

POUR UN PARTAGE.

No 20 085. Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1887, signé le 13 avril 1887 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, seront vendues à l'encan les propriétés suivantes, savoir:
1. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus désigné par la lettre A sur une esquisse faite par Edgar Pilié, architecte, en date du 25 février 1887. Le dit lot mesure 70 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 147 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, compris tous les dépendances qui consistent en une cuisine et autres dépendances placées entièrement sur le lot attenant B et qui seront transportées et vendues avec le dit lot A. L'acquéreur du lot A devra les transporter à ses frais dans les 15 jours qui suivront l'exécution de l'acte de vente.
Les améliorations comprennent un vaste cottage avec galerie tout autour de six pieds de large, où il s'y trouve deux salons avec double arche, salle à manger et 3 grandes chambres à coucher, cabinet et office, souvent cave, chambre à bain, 2 citernes, waterworks, lieux d'aisance, etc.; grande cour briquetée, joli jardin devant et sur le côté fleurs et arbres fruitiers, ainsi que d'autres arbres donnant de l'ombrage tels que pruniers, orangers, magnolias, etc.
2. Un terrain dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Colombus, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec sur une profondeur de 146 pieds 10 pouces et 7 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Marais, et 151 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus proche de la rue Villeré, le séparant du terrain C, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur sur l'arrière plan.
3. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Colombus, contigu au terrain B, et désigné par la lettre C sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec 151 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue des Marais, le séparant du terrain B, et 155 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain marqué D sur le dit plan; et 30 pieds 2 pouces 6 lignes de largeur derrière.
4. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Colombus contigu au terrain C et désigné par la lettre D sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 7 pouces 3 lignes de façade rue Kerlerec 155 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur de côté le plus proche de la rue Marais, le séparant du dit terrain C 160 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche du terrain E et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.
5. Un terrain dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré, et Colombus, touchant au lot D et mesurant 9 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 3 lignes sur le côté le plus proche de la rue Marais le séparant du lot D 161 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne et 9 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le tout de cette propriété est la subdivision conformément au dit plan d'Edgar Pilié architecte.
Conditions—Un tiers du prix de son enchère ou plus pour du comptant et le reste à un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreurs divisés en coupons comme il sera requis par le vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la date et privilège et lien du vendeur sur la propriété respectivement vendue. Les taxes dues et exigibles de 1887 seront assumées par l'acquéreur en addition du prix de son adjudication; que les actes de vente seront passés pardevant Edgar Grima, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et sera fait contenant les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat, l'assurance et le transfert de la police au vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties par le vendeur.
23avril—23 30—7,14,21 28mai.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage pour résidence No. 139 rue Constance,

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,553 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan:
Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, toit en ardoises avec attic, connu sous le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelques 8 ou 10 chambres en tout, citerne, hangar etc.
Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architecte et voyer, lequel plan peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payables comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 1 8 15 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn, décédé.

BATISSE DOUBLE EN BOIS,
No 309 rue Lafayette;
BATISSES,
Encoignure des rues Bienville et Rendon,
A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22ème jour du mois d'avril 1887, dossier No 20,516 pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Maison double de résidence.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette à peu près la même largeur sur le fond, sur une profondeur de 106 pieds 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Freret, le tout plus ou moins, et désigné comme le lot No 4.
Les améliorations comprennent une maison double de résidence, en bois, ayant trois chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., portant le No 309 de la rue Lafayette.

Coin des rues Bienville et Rendon.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Rendon et l'avenue Hagan, désigné par le No 9, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois, écuries, hangars, citernes, etc.
Termes et conditions—Comptant, sur le transfert des titres; 20 pour cent devant être payés comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes pour l'année 1887.
Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—mai 1 8 15 22 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur. Résidences, Cottages, Sites propres pour y construire.

Magasin en briques à 3 étages.

Les maisons de résidence à deux étages en bois—No 126 rue Jackson; Nos 61 et 63 rue Race.

Les cottages doubles—Nos de 56 à 70 rue Sorapuru; Nos 155 et 157 rue Rousseau.

Magasin en briques à trois étages No 97 Passage de la Bourse.

Un site de choix convenable pour qu'on y bâtisse, No 128 rue Jackson.

Toutes de bonnes propriétés rapportant de l'argent.

Succession de Anna Maria Martin, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de plusieurs ordres et d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le premier, un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division "C", daté du 17 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Anna Maria Martin, Dossier No 18,660, le second, un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Division "D", daté du 11 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Mary Martin, épouse défunte de Louis McGittigan, et de Louis McGittigan, Dossier No 19,896, et le troisième, un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division "A", rendus le 12 avril 1887 et signés le 16 avril 1887, Dossier No 20,557 dans l'affaire d'Elizabeth Martin, épouse défunte, etc., vs. Mme E. Kertz, épouse, etc., pour un partage, à l'enchère publique il sera vendu:

QUATRIÈME DISTRICT.

La maison de résidence en bois à deux étages, No 126 rue Jackson.

1° Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation, désigné par le No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et faisant face à l'arrière à une allée de 9 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur, commune à cette propriété, la dite allée traversant le carré de la rue Laurel à la rue Annonciation.
Les améliorations comprennent une maison de résidence avec mansarde, à deux étages en bois, couverte en ardoises, portant le No 126 de la rue Jackson, ayant maison de dépendance à deux étages, et ayant corridor au dessus et au dessous, salons doubles, office, etc., et quelque sept ou huit autres chambres en tout, galeries, chambre à charbon, auvent pour y corder du bois, lieux d'aisance, etc., verandah sur la devanture. La maison est à distance de la rue, il y a jardin devant, derrière sur un côté allées pavées en asphalte dans le moment devant, et elle est adjacente à la belle résidence de F. P. Martinez; elle est louée $40 par mois et en vaut $50.

No 128 rue Jackson, un terrain charmant pour bâtir.

2. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans les mêmes district et carré et est adjacent à celui précédemment décrit, il est désigné par le No 5 et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles et fait face à l'arrière à la rue Commune. Il y a une allée en commun avec la propriété voisine.
C'est un excellent terrain pour y bâtir. Il y a des magnolias et autres arbres devant et derrière jardin sur le côté 2 poulaillers élevés sur l'arrière terrain et est dans le moment pavé en asphalt devant.

Coin des rues Sorapuru et Fulton.

3. Un morceau de terre (2 terrains) avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville carré d'îlet No 3 ou 26 borné par les rues Sorapuru Premier St Thomas ou Fulton et Rousseau, désigné par la lettre B et mesure 81 pieds 0 pouces et 5 lignes de façade rue Fulton sur une profondeur et façade rue Sorapuru de 120 pieds, sur une largeur à l'arrière côté de la rue Rousseau de 90 pieds 9 pouces et 3 lignes, et 120 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne du côté proche la rue Premier, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en quatre cottages doubles en bois couvert en ardoises, connus sous les Nos de 56 à 70 rue Sorapuru ... valant $70.

No 157 Rue Rousseau.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville carré No 27 borné par les rues Rousseau Philip Sorapuru et Fulton, désigné sous le No 77 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises portant le No 157 de la rue Rousseau, avec bâtisse de derrière à deux étages ayant quatre chambres de chaque côté, galerie, citerne, auvent, lieux d'aisance et se loue $17 par mois.

No 155 rue Rousseau.

5. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré adjacent à la propriété dernière décrite désigné par le No 76 et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds, entre parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises portant le No 155 de la rue Rousseau, et est construit comme la propriété précédemment décrite sur le terrain adjacent No 77. Elle donne de revenu $18 et pourrait en donner $24. Avec ce terrain il sera vendu un morceau de terre sur l'arrière près du terrain primitif 114 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade sur la limite séparant du terrain No 76 26 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain No 77 ... et 120 pieds 4 pouces et 6 lignes entre parallèles

PREMIER DISTRICT.

Nos 61 et 63 rue Race.

6° Un certain portion de terre (2 lots) avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet No 21 compris par les rues Race Robin, Fulton et Religieuses désigné par le No 11 et mesurant 65 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Race sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.
Les améliorations consistent en deux maisons en bois à deux étages, à deux corps de logis, couvertes en ardoises, connues comme les Nos 61 et 63 rue Race, et contenant huit chambres avec galeries, par maison quatre au dessus et quatre au dessous, et de grandes verandahs, avec citernes, hangars, etc. Louée $27 par mois, valant $36. Ces deux maisons seront vendues séparément.

DEUXIÈME DISTRICT.

No 97 Passage de la Bourse.

7. Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, et les rues Royale, Bienville et Conti, désignée comme Nos 14 et 15, et mesurant 24 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 24 pieds 8 pouces d'un côté et la même profondeur à peu près sur la ligne opposée la quelle portion de terre forme tout le lot No 15 et partie du No 14, conformément au plan.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises, connue comme le No 97 Passage de la Bourse, avec balcon sur la façade. elle a deux bureaux au rez de chaussée, 2 chambres au 1er, et 2 chambres au 2e, avec hydrant, lieux d'aisance, etc. Les bureaux sont occupés par MM. Le Beaque et autres, les résidences sont au dessus. Le loyer est de $15 à $20 par mois. Le terrain sur lequel est calculé au pied américain un peu plus un peu moins, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente. On peut aussi examiner la maison en se munissant d'une carte de l'encanteur.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses de garanties ordinaires. Les billets seront divisés en coupons au gré des parties intéressées. Il sera payé comptant sur les lieux 10 pour cent et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de 1887.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 21 24 avril 1 8 15 21mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Partage.

Propriété commerciale élégante, Bâtie en briques doubles, à trois étages,

Formant le coin sud-ouest des rues Gravier et Baronne,

Occupée par L. Christ & Cie, Knoop, Frerichs & Cie, E. B. Musgrove et autres, et rapportant $1200 par an, avec un splendide rez de-chaussée vacant valant $1000 par an.

Succession de Adolph Frerichs, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 11 avril 1887 et signé le 15ème jour d'avril 1887, dossier No 20 7?2 dans l'affaire de Edward Eisenhauer, avocat de facto des tuteurs des mineurs Frerichs vs Mme Vve Adolph Frerichs et als, pour un partage, à un long crédit, et un bas taux d'intérêt, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Gravier et Union, mesurant 45 pieds, 6 pouces de face à la rue Baronne, 78 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Gravier, 80 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Union, sur une largeur dans le fond, près de la rue Dryades de 41 pieds, 9 pouces plus ou moins, mesure américaine.
Les améliorations comprennent une **bâtisse double moderne, solidement construite à trois étages avec toit en ardoises**, connue Baronne 62, bâtie d'une façon spéciale pour le confort, pour bureaux de facteurs, large vestibule au centre, parquet en tuiles, plafonds élevés, bien clairs, avec de magnifiques voûtes à l'épreuve du feu dans chaque bureau, aux premiers et second étages des réservoirs élevés en fer, la voirie, cour à lieux d'aisance, etc. de chaque côté, et installations de gaz partout; le tout en parfait ordre et condition, partiellement occupé en ce moment, et rapportant $1,200 par an avec bail avec un rez-de-chaussée vacant, valant $1000 par an, donnant la perspective d'un loyer de $5,200 par an.
Cette magnifique propriété est diagonalement en face de l'élégant bloc de "Lehman, Stern & Co." un îlet de la Bourse au Coton, et sa location restant toujours certaine et désirable, commandera toujours des locataires de première classe avec loyers rémunératifs et est un excellent versement pour des capitalistes ou autres.
Termes et Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente, avec billets et coupons à la convenance des parties intéressées, et portant 6 pour cent intérêt par an, du jour jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles, incluant une hypothèque spéciale avec lien du vendeur, transfert de polices d'assurance et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès sur un des billets ou coupons quelconques de crédit. L'acquéreur assumera en outre de son enchère les taxes de 1887, **du jour de la vente**, un dépôt comptant de 10 pour cent sera payé sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
17avril—17,24—1,8,15,21 mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin et Maisons de Résidence de Valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison double en bois, à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,735

Ernest F. Cherbonnier et al.
—VS.—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI 28 mai 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887 par l'honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne sur 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds 4 pouces du côté opposé.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité convenable pour magasin, une autre bâtisse adjacente ayant 3 chambres, enfin une troisième bâtisse adjacente ayant 5 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansard, couverte en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez de chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinets dans la mansarde, galerie dans la cour, bâtisse de dépendances attenant au corps de logis avec 4 chambres, cuves, water works, lieux d'aisance, cour en briques etc. etc.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St. Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Tremé 26 pieds 8 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis couverte en ardoises, avec quatre chambres galerie et cabinet dans le corps principal, une cuisine avec 4 chambres, quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.
Conditions.—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste à un an de crédit en un billet de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent, garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses ordinaires. Honoraires d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant total et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant F. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi.

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.
Conditions—Comptant avant transfert.
23avril—23 30—mai 7 14 21 28

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Propriété améliorée dans le Premier district.

Succession d'Auguste Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,970—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 7 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 21 avril 1887, il sera vendu à l'encan:
1. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Robin et Terpsichore désigné par la lettre B sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de cette ville le 26ème jour de mars 1887, et mesurant au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp et la même mesure de largeur ... et 127 pieds 4 pouces et 7 lignes ... Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage connue par le No 424 rue Camp.
2° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus désignée par la lettre D dans le plan susdit et mesurant au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond du lot "B" et la même dimension sur l'autre ligne du côté du lot "C" sur le dit plan et 6 pieds 10 pouces et 5 lignes sur chacun des deux autres côtés vers les rues Robin et Terpsichore respectivement.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans de terme, avec des billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887. 10 pour cent seront requis du montant de son adjudication.
Actes de vente pardevant Beauregard, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—24,30—mai 7,14 21 28

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,580.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 9 avril 1887, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet; la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la propriété sera adjugée définitivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera à un crédit d'un an, le billet de l'acquéreur devant être garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acte renfermera la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans le cas de procès pour recouvrer le montant du billet.
L'acquéreur déduira du montant de son billet et paiera comptant les frais d'annonces et les honoraires de l'encanteur s'élevant en tout à environ $90.
Acte de vente pardevant E. Founy, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. 15 av—15,23,30

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 18ème jour de mars 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Mme Margaretta Law vs. son mari—No 20,180—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré le 23 février 1887, soit confirmé et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Mme Margaretta Law et contre Thaddeus D. Van Horn, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaretta Law, son épouse, la somme de deux mille et cinq cents dollars avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire, ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné, que toute autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante, soit considérée non avenue, et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé:) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL.
27mars—avril2,9,16,27. Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons! Bons! Bons!
Warrants! Warrants! Warrants!

Succession Anna Maria Martin, décédée.

No. 18,660.—Vente pour une partition.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à trois divers ordres et un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le premier, un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la division "C", daté le 7 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Anna Maria Martin dossier No 18 660, le second, un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la division "D", daté le 11 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Mary Martin, femme décédée de Louis McGittigan et de Louis McGittigan dossier No 19 896; et le troisième, un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la division A, rendu le 12 avril 1887 et signé le 16 avril 1887, dossier No. 20 557, dans l'affaire de Mme Elizabeth Martin, femme etc., vs. Mme E. Kertz, femme etc., pour une partition, il sera vendu à l'encan

Des Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans

1° Onze (11) Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque, payables en 1893, avec 13 coupons de $1.50 chaque attachés au dits Bons.
2° Dix sept (17) Bons de la Ville de la Nouvelle Orléans de $50 chaque, payables en 1893 avec 13 coupons attachés à chaque Bon.
3° Un Bon de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $1000, payable en 1893 avec 72 coupons de $30 chaque qui y sont attachés et auquel bon est aussi attaché un bon de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 avec 17 coupons de $35 chaque qui y sont attachés, et 2 coupons détachés de $35 chacun.
4° Quatre (4) Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque payables en 1895 avec 72 coupons de $1.50 chaque attachés à chaque Bon, aussi 12 coupons (3 chaque) de $1.75 chaque.
5° Douze (12) Bons de la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque, payables en 1893, avec 13 coupons attachés aux dits bonds.

Warrants d'Etat et de Police

6° Un (1) warrant de l'Etat de la Louisiane séries 1874 pour $133, émis à G. W. Vandergert, daté le 20 avril 1875. No 3590
7° Un (1) warrant Board de Police Métropolitaine No 1938 daté le 20 novembre 1875 émis à L. A. Pons pour $800 pour octobre 1874.
Conditions—Comptant avant le transfert.
17avril—17,20 24 27 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence pour famille,

Coin des rues St Charles et Sud, faisant face à la Place Lafayette.

La "maison Conger" bien connue dans l'affaire de John Conger et autres vs. W. B. Conger et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 14 mai 1887 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, en vertu de deux jugements et ordres collectifs de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, rendus et signés l'un à la date du 28 mars 1887 l'autre à la date du 7 avril 1887, Dossier No 20 546, dans l'affaire de John Conger et autres vs W. B. Conger et autres pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans le carré d'îlet borné par les rues St Charles, Church (ci devant Ste Marie) Sud et Girod désigné par la lettre A et mesurant environ 25 pieds de façade sur chacune des rues Sud et Girod sur une profondeur et façade rue St Charles, d'environ 150 pieds, s'étendant de la rue Sud à la rue Girod. Le tout plus ou moins mesure américaine d'après un plan de MM. Williams et Patton architectes et voyers que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages et demi, couverte en ardoises, ... La résidence ... et nouvelle grande dépendance avec installations à gaz partout, manteaux de cheminées en marbre dans toutes les pièces principales, grande cour carrelée, etc. Le tout en excellent état et constituant une propriété très désirable pour une nombreuse famille, une résidence aristocratique ou une maison de pension ou institution privée ... La propriété peut être visitée en se munissant d'une carte auprès de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité pour le vendeur. Les billets de crédit devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées 10 pour cent comptant à verser au moment de la vente et l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 avril—10 17 24—mai 1, 8, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence double, No. 366 rue Broad près Esplanade et des Fair Grounds.

Succession de David Teelers, décédé.

Par ordre de cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mai 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D en date du 13 avril 1887 Dossier No 20 479, pour le compte de la succession de David Teelers décédé, à l'enchère publique il sera vendu.
UN TERRAIN avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Broad, White, Aubry et d'Abadie mesurant 27 pieds de façade rue Broad sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse double avec 2 chambres plâtrées de chaque côté, allée, citerne etc. et donne un revenu de $6 par mois. La propriété porte le No. 366 rue Broad et n'est qu'à quelques pas des Fair Grounds et des chars des rues Esplanade et Dumaine.
Conditions—En passant titres 10 pour cent payables comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1887 accepté.
L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 21

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 11 449—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, cinquième jour de mai 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle Orléans, la propriété ci-dessous, à savoir:
1. L'îlet A borné par les rues Douane et Bienville et la lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit îlet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur la face Bienville et Douane 340 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.
2. L'îlet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit îlet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, 808 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à ... et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a L'îlet C étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b L'îlet D borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville & Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'îlet E, borné par les rues Conti, St. Louis, Clay et Front, le dit îlet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front, 134 pieds 0 pouce et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5. **Tous les droits, titre et intérêt** de la ville de la Nouvelle-Orléans, de toute sorte et de toute nature, aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits îlets A, B, C, D et E ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S. approuvées le 11 août 1869 et dans l'acte notarié passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et îlets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession de la dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No. 1528, N. S. lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No. 4492 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Condition—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans, 1er jour d'avril 1887.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 12,19 28avril—5mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 22 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 mars—31 en 30jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence et magasin double au coin nord-est des rues Carondelet et Huitième.

Vente de crédit à l'encan.

Succession de John Canty.

No 20,766—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—
Le magasin double à un étage en bois avec maison de résidence dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Septième et Huitième. La terre comprend tout le terrain No 11 et une partie du terrain contigu No 10. Il mesure 57 pieds 3 pouces de façade rue Huitième sur une profondeur et façade rue Carondelet de 111 pieds 4 pouces, et du côté le plus proche de la rue St Charles, il a une première profondeur de la rue Huitième, de 81 pieds 1 pouces, de là il s'étend à angles droits vers la rue St Charles, et mesure 22 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Huitième, de là il a une quatrième profondeur de 53 pieds jusqu'à sa ligne intérieure qui a une largeur de 60 pieds. Le terrain forme le coin des rues Carondelet et Huitième.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an lieu du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues en 1887, et faisant dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jne., aux frais de l'acquéreur.
27 av—7 mai—7 14,21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

Le magasin double en briques, No. 11 rue Canal et 63 rue Commune, entre Magasins et Tchoupitoulas, occupé par Woodward Wight & Co.

Succession de Veuve J. A. Graihe.

Nos. 19,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1887 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:
Le magasin en briques à quatre étages No 11 rue du Canal et No 63 rue Commune dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Magasins et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par le No 13 et mesure 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune et une profondeur traversant l'îlet de 121 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 14 et 120 pieds 1 pouce 6 1|2 lignes sur la ligne du lot No 12. Cette belle propriété fait face à la Douane et à la Poste et touche au magasin principal de MM. Woodward, Wight & Co. et est pour le moment occupée par eux.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acheteur et le reste à un crédit à un et deux ans de terme à compter du jour de la vente, ce crédit devant être représenté par des billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra s'engager à payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des billets ou d'une partie des dits billets. Il devra en outre tenir la propriété assurée et transférer la police au porteur des dits billets. Le paiement des billets et coupons et de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
20avril—20 23 30—7 14 21mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No 335 rue Chestnut, entre l'Avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry C. Requier

No. 20,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. juge de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir—
Un cottage en bois à un étage avec mansarde, No 335 rue Chestnut dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, le terrain est composé du lot des trois lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chestnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue à une grande distance devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec fleurs. Cette propriété fait face à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13 23 30, mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Lot au coin des rues Aline et Laurel.

Succession de Wm. N. Finney.

No. 20,253—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1887, il sera vendu à l'encan—
Deux lots de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Aline, Delachaise, Live Oak ou Constance et Laurel, étant les lots Nos 10 et 11 qui se touchent. Le No 10 mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Aline, et le No 11 mesure 28 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Aline, chacun à une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, le dit lot No 11 forme l'encoignure des rues Aline et Laurel et est partiellement amélioré.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an au privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
12 avril—12,23 30—mai 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District.

Succession de Mme Catherine Leibrook épouse de John S. Aitkens.

No. 5,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir—
1° La propriété No. 165 rue Foucher, côté ouest entre Delord et Poeyfarré; les lots Nos. 15 et 16 mesurant chacun, 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, borné dans le fond par une allée en commun de 11 pieds 11 pouces de largeur.
2° La propriété Nos. 236 et 238 rue Magazine côté est, entre Delord et St Joseph; le lot mesure, au pied français, 37 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1|2 pouces sur le côté vers la rue St. Joseph et 111 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Delord.
3° Cinq lots de terre et les améliorations dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Pearl, Calliope et Delord, comme suit:
Le No. 236 rue Tchoupitoulas est le lot No. 2, et mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Le No. 242 rue Tchoupitoulas est le lot No. 5 et mesure 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Les lots Nos. 6, 7, et 8 mesurent, ensemble, 67 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Delord, sur une profondeur variant de 99 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas et 73 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne vers la rue Pearl.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Philips, notaire.
Et à 2 heures p. m. le même jour au local No. 236 rue Tchoupitoulas, il sera vendu—
Le contenu et installations du dit établissement de quincaillerie et coutellerie, conformément à un inventaire déposé à la cour et qui sera exhibé à la vente.
Conditions—Comptant avant livraison.
27mars—27—5 16 23 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghvill

Succession d'Antoine Marechal

No 19,983 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1887, il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à McDonoghville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Monroe, Franklin, De Armas et Lapeyrouse. Les dits lots sont Nos 3 et 25 se touchant et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Monroe et le lot No 25 mesure 32 pieds de face à la rue Madison et chacun des dits lots mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, connu par le No 108 rue Monroe.
2° Vingt trois lots de terre formant presque tout l'îlet borné par les rues Madison, Monroe, De Armas et Lapeyrouse. Etant les Nos 1 à 9 et 11 à 24 inclusivement, et lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Lapeyrouse, ayant 30 pieds de face à la rue Madison et 120 pieds de profondeur, n'est pas inclus) et mesurant ensemble 270 pieds de face à la rue Madison, 300 pieds à la rue Monroe, 300 pieds à la rue De Armas et 180 pieds à la rue Lapeyrouse.
Les améliorations ne sont pas incluses, la propriété est vendue comme terrain au.
Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing notaire.
Et à la même heure et emplacement il sera vendu les meubles et effets mobiliers de la dite succession, conformément à un inventaire déposé au bureau une copie sera exhibée à la Bourse.
Conditions—Comptant.
13 avril—13 16 23 30—mai 7 14

L'Abeille de ...
NOUVEL...
MERCREDI ...
VA...
COMPAGN...
... Louisville, ...
CHEMINS ...
TEXAS R...
COMPAGNIE ...
LIVERPO...
and L...
Pertes payées ...
Chicago - -
Pertes payées ...
Boston - -
FEUIL...
CHAPEA...
PIERRE D...